

# Procédures d'inscription sur la liste des athlètes

## Equipe Voile Martinique

### Saison 2024

**Introduction** : l'inscription sur la liste des athlètes faisant partie de l'Equipe Voile Martinique doit faire l'objet d'un acte de candidature individualisé accompagné :

- D'une fiche projet.
- D'une copie de la licence de l'athlète

Tout dossier incomplet sera rejeté.

En cas d'acceptation de sa demande, chaque athlète devra compléter et signer un contrat athlète.

Ce contrat athlète devra être signé par le président du club d'appartenance.

- **15 janvier 2024 au plus tard** : Les dossiers sont disponibles sur le site de la ligue de voile et une information sera expédiée dans les clubs.
- **31 janvier 2024** : date limite de dépôt des dossiers au secrétariat de ligue
- **19 février au plus tard** : Etude des dossiers par l'ETR et transmission au comité directeur de la liste des athlètes
- **25 février 2024 au plus tard** : Etude et validation par le comité directeur de la ligue de la liste des sportifs présélectionnés.
- **26 février** : expédition des contrats aux sportifs présélectionnés
- **8 mars 2024 au plus tard** : Date limite pour le retour des contrats et du règlement des frais d'inscription
- **10 mars 2024** : Diffusion de la liste des athlètes composants l'équipe voile Martinique

#### Pour plus d'informations :

Coordonnées Ligue de voile : Email: [ligue@voile972.com](mailto:ligue@voile972.com) / Tél : 0596 61 08 58

Contact Morane DEMONT : 0696 43 67 43/ [morane.ctfvoilemartinique@gmail.com](mailto:morane.ctfvoilemartinique@gmail.com)